AXIENS AVOCATS
Maître Matthieu ROQUEL
Avocat au Barreau de LYON
20 Boulevard Eugène Deruelle – Le Britannia Bât. A 69003 LYON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

SUITE A ORDONNANCE DU JUGE COMMISSAIRE PRES LE TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON DU 13 SEPTEMBRE 2023

Sur la Commune de LYON 8ème (RHONE) 82 rue Feuillat
STUDIO de 18,50 m² au 5ème étage
dans immeuble en copropriété dénommé
«RESIDENCE ALBERT THOMAS»,

cadastré Section AE n° 55 Pour 08a6ca

SUR LA MISE A PRIX DE 80 000 € (quatre-vingt mille euros)
AVEC FACULTE DE BAISSE DU QUART (SOIT 60.000 €),
PUIS DE MOITIE (SOIT 30.000 €)
OUTRE LES CHARGES ET CONDITIONS DE VENTE

Adjudication fixée à l'audience des ventes du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de LYON (69), au Palais de Justice, 67 rue Servient, du :

JEUDI 30 MAI 2024 à 13H30

Visite des lieux assurée par la SELARL CHASTAGNARET ROGUET MAGAUD Commissaires de Justice à LYON
Le jeudi 16 mai 2024 de 10h00 à 11h00

Il sera procédé à la requête de Maître Christian RIPERT, Mandataire Judiciaire domicilié : 23 rue de la Banasterie 84000 AVIGNON, pris en sa qualité de Liquidateur Judiciaire de [illegible] fonctions auxquelles il a été nommé suivant jugement rendu par le Tribunal de Commerce d'AVIGNON du 21 avril 2021.

Ayant pour Avocat constitué, Maître Matthieu ROQUEL (AXIENS Avocats) Avocat au Barreau de LYON, y demeurant : 20 Boulevard Eugène Deruelle – Le Britannia Bât. A 69003 LYON et pour Avocat plaidant, la SELARL SARLIN CHABAUD MARCHAL & ASSOCIES, Membre de l'AARPI dénommée ERGA OMNES, demeurant : 28 rue Ruffi – 30000 NIMES.

A la vente aux enchères de :

Sur la Commune de LYON 8ème (69) : 82 rue Feuillat, STUDIO de 18,50 m² (LOT 123) au 5ème étage de l'immeuble en copropriété dénommé «RESIDENCE ALBERT THOMAS» de 08a64ca.

Le studio est composé d'une entrée, d'une pièce principale avec petit coin cuisine et d'une salle de bains.

Les lieux sont loués.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avocat inscrit au Barreau de LYON contre récépissé d'une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque à l'ordre de la CARPA, représentant 10 % du montant de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie ne puisse être inférieur à 3.000 €.
Le cahier des charges peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de LYON ou au Cabinet de l'Avocat poursuivant.
Pour tous renseignements, s'adresser à la SELARL SARLIN CHABAUD MARCHAL & ASSOCIES, Avocat poursuivant la vente en son Cabinet : 28 rue Ruffi – 30000 NIMES (*www.ergaomnes-avocats.fr* – *www.avoventes.fr*)